

# CONSEIL D'ADMINISTRATION INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES D'AIX-EN-PROVENCE

## DÉLIBÉRATION n° 2019/03/16-2

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 16/03/2019,  
sous la présidence de Madame Francine Mariani-Ducray,

**Vu** le Code de l'Éducation, notamment ses articles D741-9 à D741-11 ;

**Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 9 ;

**Vu** le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ou à une communauté d'universités et établissements ;

**Vu** la circulaire n°2007-121 du 23 juillet 2007 relative aux prestations d'action sociale ministérielles individuelles ;

**Vu** le règlement intérieur de l'institut d'études politiques d'Aix-en-Provence,

**Considérant** la volonté de l'établissement de mener diverses actions à caractère social, culturel et de loisirs spécifiques en faveur de l'ensemble de ses agents et ainsi compléter, par des actions de proximité et ciblées les dispositifs académiques (ASIA) et interministériels (SRIAS) existants ;

### DÉCIDE :

**OBJET : Actions de l'IEP dans le domaine social, culturel, des loisirs en faveur des agents, titulaires et contractuels, de l'Institut d'Etudes Politiques.**

Le conseil d'administration approuve la politique d'actions menée par l'IEP dans le domaine social, culturel, des loisirs en faveur de ses agents dans les conditions décrites dans la présente délibération.

#### **Article 1 : Objet**

L'objet est de mettre en œuvre une politique d'action sociale, culturelle et de loisirs, individuelle et collective en faveur de l'ensemble des personnels de l'établissement afin de favoriser l'accès à tous à des activités, événements, sorties et loisirs divers (billetterie avec tarifs préférentiels cinéma, théâtre, spectacle, musée ; autres sorties culturelles, de loisirs ou sportives ; tickets cadeaux, chorale, bibliothèque tournante, achats groupés permettant de négocier de prix, arbre de Noël, etc.)

Ces actions ont pour objectif de favoriser la cohésion de la communauté des personnels de l'IEP.

#### **Article 2 : Gestion des actions**

La gestion des actions dans les domaines susvisés est confiée à un agent de l'institut. Cet agent aura pour missions principales de rechercher et proposer des activités entrant dans le cadre de cette politique.

#### **Article 3 : Information du personnel**

Dans le prolongement des actions menées et de la politique mise en œuvre, l'agent sus désigné aura également une mission d'information auprès des personnels en matière de dispositifs d'action sociale existants au niveau académique (« ASIA » : aides sociales d'initiative académique) ou régional (prestations interministérielles dit « SRIAS » : Sections régionales interministérielles d'action sociale).

#### **Article 4 : Les bénéficiaires**

Tous les personnels en activité, rémunérés par l'Institut, à savoir :

- Tous les agents fonctionnaires titulaires et stagiaires,

## CONSEIL D'ADMINISTRATION INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES D'AIX-EN-PROVENCE

- Les agents non titulaires ayant un contrat de travail d'au moins 6 mois (ou plusieurs contrats successifs atteignant 6 mois) dès la fin de leur période d'essai.
- Les agents en congés de présence parentale (pour assistance à un enfant malade)
- Les attachés temporaires d'enseignement et de recherche (ATER), les doctorants contractuels.

De ce fait sont exclus : les agents en congés parental, les agents en disponibilité, les vacataires, les vacataires de l'enseignement (chargés d'enseignement vacataire et attachés temporaires vacataires), les contrats étudiants.

### **Article 4 : Modalités de financement - budget**

Le dispositif d'action social, culturel et de loisirs bénéficie d'un budget, annuel, voté concomitamment avec celui de l'établissement.

Membres en exercice : 30

Quorum : 15

Présents et représentés : 27

Majorité des présents et représentés : 14

**Cette délibération est adoptée par le conseil d'administration après en avoir délibéré et à l'issue d'un vote des membres par 27 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 abstention.**

Fait à Aix-en-Provence, le 16/03/2019

Francine Mariani-Ducray  
Présidente du conseil d'administration  
de l'IEP d'Aix-en-Provence

**DATE AFFICHAGE :**